



Mesdames, Messieurs,

*Servicefamille* a obtenu d'excellentes notes de la part de ses clients en 2009! Nous nous réjouissons tout particulièrement d'avoir une nouvelle fois sensiblement amélioré notre score par rapport à l'année précédente. Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien par leurs réponses et nous aident ainsi à développer et améliorer constamment notre offre !

Pour en savoir plus sur la satisfaction des clients de *servicefamille*, veuillez lire [les résultats de l'enquête](#).

Il faut continuer d'étoffer l'offre en matière d'encadrement extra-familial ! Cette exigence ressort clairement de notre enquête. Aujourd'hui encore, les parents n'ont guère de choix pour faire garder leurs jeunes enfants. Nous soutenons donc l'engagement financier de la Confédération en faveur de l'aménagement de crèches par le biais de son programme d'impulsion.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette Newsletter aux milieux intéressés dans votre entreprise.

Votre thkt Sàrl,  
Theres Hofmann, directrice *servicefamille*  
Kathrin Toberer, directrice crèches d'entreprises

---

[Télécharger](#) cette Newsletter en format PDF.

---

## Programme d'impulsion I :

### **Proposition du Conseil fédéral et débat au Conseil national sur le programme d'impulsion**

---

#### **La proposition du Conseil fédéral**

Selon le [bilan](#) de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le programme d'impulsion en question a permis de créer plus de 25'000 nouvelles places destinées à l'accueil extra-familial depuis 2003, soit une augmentation de plus de 50%. Le [rapport d'évaluation du programme](#) démontre que pratiquement toutes les places créées ont pu être maintenues même après la suppression des aides financières de la Confédération. Le financement initial des structures d'accueil constitue donc un investissement durable. Le crédit d'engagement accordé par la loi

actuelle est d'ores et déjà épuisé, laissant à découvert une période de 10 mois jusqu'au prolongement prévu du programme d'impulsion à partir de février 2011. A la fin du mois de mai, 179 demandes pour 4'000 places d'accueil étaient en attente de traitement auprès de l'Office fédéral des assurances sociales, compétent en la matière. Ce constat atteste d'une part le succès indiscutable du programme d'impulsion, d'autre part il montre que la demande en matière de places d'accueil continue d'augmenter.

Comme la loi en vigueur arrive à échéance le 31 janvier 2011, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a demandé par le biais d'une [motion](#) que le programme soit reconduit. Le Parlement ayant adopté la motion, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi qui prévoit une prolongation pour une période de quatre ans ainsi qu'un article de loi destiné à encourager les projets pilotes (par exemple les bons de garde).

Dans le cadre de son programme d'économies budgétaires, le Conseil fédéral a revu sa copie et soumis au Parlement une version fortement adaptée à la baisse le 17 février 2010. Le texte révisé de [l'arrêté fédéral](#) et du [projet de loi](#) comprend les modifications suivantes par rapport au projet initialement envoyé en consultation :

- Le Conseil fédéral propose un crédit d'engagement de 80 millions de francs pour une période de quatre ans. Initialement, il en prévoyait 140.
- Les structures d'encadrement parascolaires telles que les repas de midi et l'accueil collectif de type « école gardienne » ne devraient plus bénéficier des aides financières fédérales dans la mesure où, avec le concordat HarmoS, elles relèvent désormais de l'autorité cantonale. Les aides fédérales devraient donc se limiter au domaine préscolaire.
- Le projet de loi prévoit que seules les nouvelles structures pourront obtenir une aide financière. L'élargissement d'offres existantes ne profiterait plus d'aucun soutien.
- Les aides financières ne seraient nouvellement octroyées que pour une durée maximale de deux ans, contre trois auparavant.

## **Le débat au Conseil national**

Le dossier en question a été traité le 14 juin 2010 au Conseil national. Avec 95 voix contre 53, celui-ci a adopté la prolongation du programme d'impulsion en faveur de l'encadrement extra-familial pour une période de 4 ans. Il a également accepté un crédit d'engagement de 120 millions de francs. En outre, il a décidé de continuer à soutenir des offres dans le domaine de l'encadrement parascolaire. Le Conseil national s'est donc clairement démarqué des propositions du Conseil fédéral et de la minorité de la Commission. La durée maximale permettant de recevoir une aide reste fixée à trois ans.

Le Conseil national souhaite également – en accord avec le Conseil fédéral – inscrire dans la loi un article encourageant les projets pilotes. Cette décision permettra, en plus des structures d'accueil, de soutenir des personnes physiques ou morales, des cantons ou des communes qui présentent des projets novateurs dans le domaine de l'encadrement extra-familial pour la période préscolaire. Un projet pionnier tel que celui de la Ville de Lucerne avec ses « bons de garde » pourra donc continuer à bénéficier du soutien de la Confédération.

Le Conseil national a cependant suivi le Conseil fédéral avec 99 voix contre 76 sur le point de la restriction des aides aux nouvelles offres, de sorte que les structures

existantes ne pourront plus bénéficier d'un soutien dans le cadre de la nouvelle loi.

Ont finalement été soumis en votation la proposition de la majorité de la Commission portant sur un crédit de 200 millions de francs, de même que des propositions minoritaires portant sur 120 millions, sur 80 millions comme le souhaite le Conseil fédéral ainsi que sur 60 millions. Le crédit de 120 millions de francs l'a finalement emporté contre l'avis du Conseil fédéral avec une seule voix d'écart, à 89 contre 88. La majorité du Conseil national s'est donc ralliée à l'argumentation de la conseillère nationale socialiste Jacqueline Fehr, celle-ci invoquant le fait que le crédit de 80 millions de francs n'englobait pas le soutien des structures parascolaires et ne suffirait donc pas à couvrir cette demande. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a également exhorté les membres du Conseil national à prendre les décisions politiques qui s'imposaient après qu'ils se soient prononcés sur le cercle des bénéficiaires, et donc d'accepter le montant nécessaire à la réalisation de ce choix.

Pour en savoir plus sur le débat au Conseil national, lire le [procès-verbal de la séance du Conseil national](#).

### **Quelle est la suite prévue?**

La poursuite du programme d'impulsion n'est pas encore assurée avec les décisions positives du Conseil national: la Chambre des Etats doit encore avaliser la décision. Il est prévu que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats traite le dossier le 20 août 2010 ([plans des sessions](#)) en prévision de la session d'automne de la Chambre basse.

---

## **Programme d'impulsion II :**

### **Lacune financière à combler jusqu'en 2011**

---

Il est mentionné plus haut que le crédit cadre actuel de 120 millions de francs prévu pour le programme d'impulsion était épuisé. Les nouvelles demandes de soutien déposées auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour la mise en place de structures d'accueil extra-familiales et parascolaires ne peuvent donc pas être traitées actuellement. Elles ne pourront l'être qu'une fois prise la décision positive du Conseil national et du Conseil des Etats en faveur d'une prolongation du programme d'impulsion et d'un nouveau crédit à partir de février 2011.

Dans ce contexte, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSP) a demandé au Parlement d'accorder un crédit additionnel de 30 millions de francs. Les deux Chambres ont cependant refusé la demande au début du moins de juin. Seule reste en suspens la [motion « Incitation financière en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants. Lacune à combler »](#) de Jean-François Steiert (PS, canton de Fribourg), qui demande que le Conseil fédéral assure le découvert financier de plus de dix mois entre les deux crédits cadres.

Le Conseil fédéral demande au Parlement de rejeter la motion. Dans sa réponse, il justifie sa position par le fait que la Confédération s'est déjà largement engagée avec un investissement de 190 millions de francs. Il argue par ailleurs que l'encadrement des enfants relève en premier lieu de la compétence des cantons et des communes.

La motion sera d'abord soumise au Conseil national, puis au Conseil des Etats. En raison des nombreuses interventions en attente, il est difficile d'estimer quand elle pourra être traitée par les commissions préparatoires et les Chambres fédérales.

---

## Etude du Fonds national :

### Répercussions positives des écoles à horaire continu

---

Une étude mandatée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) montre que la fréquentation d'une école à horaire continu déploie des effets positifs après deux années d'école déjà. Les enfants du degré primaire intégrés à une école à horaire continu manifestent des compétences plus élevées que leurs camarades sur le plan de la langue, du comportement social et dans la gestion du quotidien.

L'étude a été conduite par Walter Herzog et Marianne Schüpbach, tous deux spécialistes en sciences de l'éducation de l'Université de Berne. Elle compare les effets de différents systèmes d'organisation scolaire (horaires blocs, enseignement différencié en demi-classes, horaire continu) sur des élèves de 11 cantons de Suisse allemande.

Le résultat le plus marquant est que les élèves des écoles à horaire continu présentent des compétences linguistiques supérieures à celles de leurs camarades du même âge suivant un enseignement à horaires blocs ou en classes différenciées. Par contre, leurs performances sont moindres en mathématiques.

Les enfants intégrés à une école à horaire continu obtiennent de meilleurs résultats sur le plan du développement social et émotionnel, mais également dans la gestion du quotidien. L'étude démontre aussi que des conditions défavorables sur le plan du soutien familial peuvent être judicieusement compensées par la fréquentation d'une école à horaire continu.

Les chercheurs se sont également penchés sur la qualité pédagogique de l'enseignement et de l'encadrement parascolaire. Il s'avère que le fait de fréquenter une école à horaire continu qualifiée influence de manière positive en particulier les compétences linguistiques et le développement socio-émotionnel de l'enfant.

L'étude a débouché sur la publication d'un livre de Marianne Schüpbach, ["Ganztägige Bildung und Betreuung im Primarschulalter. Qualität und Wirksamkeit verschiedener Schulformen im Vergleich"](#).

Des informations complémentaires sur l'étude en question sont disponibles dans le [communiqué de presse du FNS](#).

---

## Atelier de mise en réseau :

### La qualité dans les structures scolaires à horaire continu

---

[Bildung + Betreuung](#) organise une [rencontre de mise en réseau sur le thème de « la qualité dans les structures scolaires à horaire continu »](#) le **1er septembre 2010**.

Nadia Boscardin, directrice de l'accueil parascolaire et des repas accompagnés à Richterswil-Samstagern, abordera les questions suivantes:

- Quelles exigences et attentes avons-nous envers les structures scolaires à horaire continu ?
- Quelles conditions doivent-elles être remplies pour assurer la qualité ?

La manifestation se prêtera également à un échange d'expériences informel. Plus d'informations et talon d'inscription dans le [flyer](#).

---

## Colloque :

### Bons de garde en Ville de Lucerne

---

Le premier avril 2009, la Ville de Lucerne a lancé un projet pilote « bons de garde pour l'accueil extra-familial en période préscolaire ». Afin de présenter le projet dans le détail aux milieux intéressés, la Ville de Lucerne organise le **21 septembre** un [colloque sur les « bons de garde en Ville de Lucerne »](#) ("[Betreuungsgutscheine in der Stadt Luzern](#)").

Dans une première partie, des expert-e-s du monde politique, de la recherche, de l'administration et des associations se pencheront sur l'organisation, la mise en pratique, la qualité, l'impact des bons de garde et sur leur appréciation sous l'angle de la politique de la formation.

Un podium de discussion permettra de poursuivre le débat.

L'après-midi, trois ateliers avec la participation des expert-e-s offriront l'occasion d'approfondir les thèmes suivants : « l'application du système des bons de garde », « la qualité dans les structures d'accueil de jour et les familles d'accueil », « l'impact des bons de garde ».

Le programme détaillé et le talon d'inscription sont disponibles sous [invitation au colloque](#).

---

Encouragement précoce pour un bon départ :

## Colloque sur les pratiques et l'avenir de l'encouragement précoce

---

Le **6 novembre 2010**, la Ville de Berne organisera une [Journée d'échanges sur les pratiques et l'avenir de l'encouragement précoce](#), en collaboration avec la [Jacobs Foundation](#).

Le Service de la santé de la Ville de Berne dirige depuis trois ans le [programme d'encouragement précoce primano](#). L'évaluation scientifique du projet, conduite par l'Université de Berne, montre qu'un encouragement précoce favorise le développement des enfants en bas âge, notamment ceux qui sont issus de familles défavorisées sur le plan socio-économique. La journée d'échanges sur les pratiques et l'avenir de l'encouragement précoce devra permettre aux milieux intéressés de réfléchir aux expériences faites à ce jour.

Plus d'informations sont disponibles sous [programme du colloque](#).

---

Vous trouverez de plus amples informations sur nos sites :

[www.familienservice.ch](http://www.familienservice.ch)

[www.arbeitgeberkrippen.ch](http://www.arbeitgeberkrippen.ch)